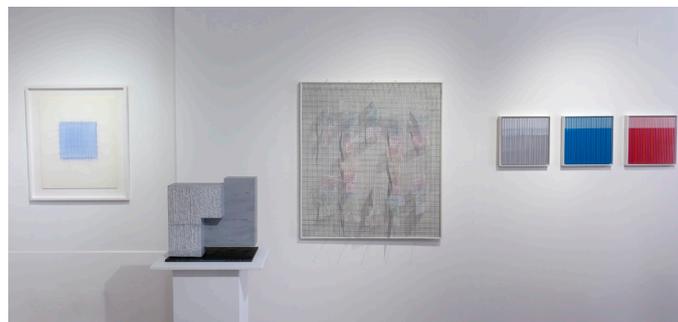


► VISITE COMMENTÉE DE L'EXPOSITION TRICOLERE

André Le Bozec
— collectionneur et légataire universel de
l'œuvre de Guy de Lussigny —
vous donne RDV
le **Samedi 25 août à 18h**
à la Galerie Wagner,
pour une visite commentée de l'exposition
« **TRICOLERE** ».



Cette exposition rassemble une vingtaine d'artistes qu'André Le Bozec collectionne ou qu'il a découvert à la Galerie Wagner. Les œuvres choisies sont à dominante bleue, blanche et/ou rouge, en hommage à l'artiste décédé un 14 juillet. Parmi les artistes présentés, une douzaine d'entre eux participaient à une carte blanche offerte à André Le Bozec, il y a 10 ans, au LAAC de Dunkerque. André Le Bozec commentera le choix des œuvres et émaillera sa présentation d'anecdotes.

Durée de la visite : environ 1 h - Modalités : sur inscription par mail (contact@galeriewagner.com) - Participation gratuite.

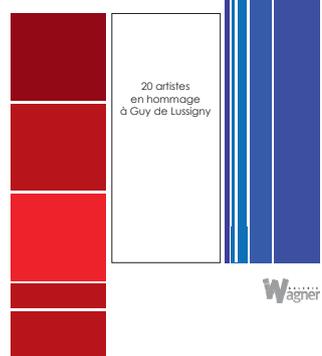


Artistes exposés

Ode BERTRAND
Genevève CLAISSE
Ivan CONTRERAS-BRUNET
Jo DELAHAUT
Arthur DORVAL
Ueli GANTNER
Eve GRAMATZKI
Gerhard HOTTER
Alain-Jacques LEVRIER-MUSSAT
madé

Carlos MEDINA
Aurélien NEMOURS
Sébastien PRESCHOUX
SATORU
Klaus STAUDT
Hans STEINBRENNER
Marie-Thérèse VACOSSIN
Hélène VANS
Hilde VAN IMPE
Rachel WICKREMER

TRICOLERE



► Un catalogue est édité à l'occasion de cette exposition. Pour toute information, merci de nous adresser un mail.

Exposition du 14 juillet au 7 octobre 2018

Pendant l'été, la galerie est ouverte les jeudis, vendredis et samedis de 14h à 19h, les dimanches de 10h à 13h et sur RDV.

En parallèle de cette exposition, retrouvez l'intégralité des artistes représentés dans notre showroom au niveau inférieur de la galerie.

► DÉCIDEURS, COLLECTIONNEURS, AMATEURS, INVESTISSEURS...

Toutes les œuvres disponibles n'étant pas exposées en continu, n'hésitez pas à **consulter notre catalogue général en galerie ou notre site internet : www.galeriewagner.com**.

Œuvre monumentale pour valoriser votre image d'entreprise, expositions en vos locaux, réceptions en galerie...

Confiez-nous vos projets !

Rappel : l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ouvre droit à déductions fiscales. Renseignez-vous !